

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES ET D'UTILISATION DU PROGICIEL monautobilan.fr

Fournisseur du Progiciel, des Contenus et des Services :

JARP (ci-après « JARP » ou le « Fournisseur »)

SASU au capital de 1 Euro

RCS VILLEFRANCHE-TARARE n° 828223859

Numéro de TVA intracommunautaire : FR02828223859

Siège social : 1257 rue des Balmes 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS– FRANCE

E-mail : contact@monautobilan.fr

Version applicable au 15 Avril 2024

1. OBJET – INFORMATION PRECONTRACTUELLE
2. DEFINITIONS
3. DESCRIPTION DU PROGICIEL ET DES SERVICES
4. COMMANDE
 - 4.1 CREATION COMPTE CLIENT
 - 4.2 PROCESSUS DE COMMANDE
5. CONDITIONS FINANCIERES
 - 5.1 PRIX
 - 5.2 PAIEMENT
 - 5.3 DROIT DE RETRACTATION
- 5.4 REMBOURSEMENT SOUS CONDITIONS SPECIFIQUES
6. GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR
7. ASSISTANCE-MAINTENANCE
8. PROPRIETE INTELLECTUELLE
 - 8.1 PLATEFORME ET PROGICIEL
 - 8.2 CONTENUS
9. DUREE ET RESILIATION
10. CONFIGURATION INFORMATIQUE REQUISE
11. DONNEES PERSONNELLES
12. FORCE MAJEURE
13. DIVERS
14. DROIT APPLICABLE – LITIGES – MEDIATION CONSOMMATION

1

1. OBJET – INFORMATION PRECONTRACTUELLE

1. Les présentes Conditions Générales de Services et d'Utilisation (ci-après les « **CGUS** ») ont pour objet de prévoir :

- (i) Les conditions de vente à distance et de fourniture par JARP, du Progiciel, des Contenus et des Services, tels que décrits dans le Référentiel de conformité et dans les présentes,
- (ii) Les conditions dans lesquelles JARP accorde au Client le droit d'accès et d'utilisation du Progiciel, des Contenus et des résultats générés par son utilisation.

2. JARP s'engage à mettre à la disposition du Client l'ensemble des informations nécessaires et utiles à la conclusion du Contrat, dont les présentes CGUS font partie intégrante.

JARP communique à cet égard au Client, avant la conclusion du Contrat, les présentes CGUS ainsi que le Référentiel de conformité, mais également toutes les informations utiles que le Client sollicitera, suivant

les modalités prévues sous l'Article 7.1, dans le cadre de la vérification par celui-ci de l'adéquation du Progiciel et des Services à ses besoins.

Il appartient en effet au Client de s'assurer, préalablement à la conclusion du Contrat, de l'adéquation du Progiciel et des Services à ses besoins, y compris à ses éventuels objectifs particuliers, ainsi qu'à son environnement informatique.

JARP ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une éventuelle inadéquation du Progiciel et des Services aux besoins et/ou aux éventuels objectifs particuliers du Client, dès lors qu'avant la conclusion du Contrat celui-ci a eu communication du Référentiel de conformité, des présentes CGUS et qu'il pouvait solliciter JARP pour toutes questions complémentaires.

2. DÉFINITIONS

Au sens du Contrat, tel que défini sous le présent Article 2, les termes et expressions utilisés dans le Contrat et commençant par une lettre majuscule auront la signification donnée dans leur définition, à savoir :

« **Anomalie** » : Désigne toute erreur de conception ou de programmation se manifestant notamment par un défaut de fonctionnement empêchant en tout ou partie l'utilisation des Services et/ou du Progiciel, ainsi que toute fonctionnalité manquante, difficulté, incident, incompatibilité, et non-conformité par rapport au Référentiel de Conformité, reproductible en présence du Fournisseur, à l'exclusion de toute mauvaise utilisation. Une anomalie est dite « bloquante » lorsqu'elle rend impossible pour l'ensemble des utilisateurs l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités essentielles du Progiciel, « majeure » lorsqu'elle provoque des limitations ou restrictions importantes dans l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités essentielles du Progiciel et « mineure » dans tous les autres cas.

« **Article(s)** » : Désigne tout article figurant aux CGUS.

« **Client** » : Désigne toute personne physique et souscrivant à une offre de Services, tel que ressortant de la validation d'un Formulaire de commande et des présentes CGUS, pour ses propres besoins, dans le but d'accéder et d'utiliser la Plateforme, le Progiciel et les Contenus au travers des Services. JARP et le Client sont ci-après conjointement désignées les « Parties » ou individuellement la ou une « Partie ».

« **Composants et Solutions libres** » : Les composants et solutions logicielles de la Plateforme et du Progiciel sous licence libre dont le Fournisseur n'est pas l'auteur ou l'éditeur ;

« **Compte Client** », « **Compte** » : Désigne l'espace réservé au Client, à l'adresse www.monautobilan.fr, permettant, sur la base de la saisie de ses éléments personnels d'identification, d'accéder et d'utiliser les Services, comprenant le Progiciel ;

« **Contrat** » : Désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGUS et le Référentiel de conformité des Services commandés par le Client auprès de JARP ;

« **Contenus** » : Désigne l'ensemble des contenus et données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, articles, questionnaires, graphismes, logos, icônes, images, clips audio ou vidéo, photographies, marques, logiciels, caractéristiques du Site et des Services, diffusés et fournis par JARP principalement au travers du Site, de l'utilisation du Progiciel et des Services, mais également sur support physique adressé au Client par voie postale lorsque celui-ci aura souscrit à l'offre payante correspondante, dont l'accès, la consultation, le téléchargement et le stockage sont compris dans le prix

payé par le Client au titre des Services et sont obligatoirement soumis à l'application des présentes CGUS et en particulier de l'Article 8.2;

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » : Désigne tout droit de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur, droits portant sur les logiciels informatiques, dessins et modèles, marques, brevets, savoir-faire, secrets commerciaux, droits sur les bases de données, ainsi que toutes demandes, dépôts et tous enregistrements relatifs à ce qui précède, et ce pour le monde entier ;

« **Formulaire de commande** » : Désigne le formulaire en ligne proposé sur le Site permettant non seulement de recueillir auprès du Client les données nécessaires à la création de son Compte et à l'exécution de certains Services, mais également de reproduire le Référentiel de conformité des Services commandés par le Client auprès de JARP, et enfin d'autoriser les paiements en ligne des commandes concernées ;

« **Hébergement** » : Prestation de stockage et de traitement informatique de la Plateforme, du Progiciel et des Données, permettant de les rendre accessibles au Client depuis n'importe quel poste informatique connecté au réseau Internet ;

« **Internet** » : Désigne différents réseaux de serveurs localisés en divers lieux à travers le monde, reliés entre eux à l'aide de réseaux de communication, et communiquant à l'aide d'un protocole spécifique connu sous le nom de TCP/IP ;

« **Jour ouvré** » Désigne tous les jours de la semaine à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés ;

« **Mise à jour** » : désigne l'évolution de la Plateforme et du Progiciel par des correctifs, de nouvelles fonctions ou des modules supplémentaires ;

« **Mode SaaS** » : Mode de fourniture de services et de mise à disposition des Services, comprenant la Plateforme et le Progiciel, sous la forme d'un hébergement à distance de ceux-ci, accessibles via le réseau Internet au travers du Site;

« **Plateforme** » : L'ensemble des matériels, progiciels, système d'exploitation, base de données et environnement fournis par JARP ou par ses sous-traitants, sur lesquels sera effectuée l'exploitation du Progiciel et/ou des Services ;

« **Progiciel** » : Le Progiciel monautobilan.fr, distribué par JARP et accessible en mode SaaS par le Client, au travers du Site et des Services ;

« **Référentiel de Conformité** » : Désigne la description détaillée des fonctionnalités du Progiciel et des caractéristiques essentielles des Services (prix, durée...) auxquels souscrit le Client auprès de JARP, tel que reproduite sur le Formulaire de commande et dûment validé par le Client lors de la validation du Formulaire de commande et confirmé par e-mail ensuite de la commande par le Client ;

« **Services** » : Désigne l'ensemble des services fournis par le Fournisseur au Client, comprenant la fourniture de l'accès et de l'usage de la Plateforme et du Progiciel, distribués sous la forme d'un abonnement à durée déterminée, tels que précisément décrits dans le Référentiel de conformité.

« **Site** » : Désigne le site web édité par JARP, tel qu'accessible à l'adresse www.monautobilan.fr, à partir duquel il peut accéder et utiliser les Services, comprenant le Progiciel.

3. DESCRIPTION DU PROGICIEL ET DES SERVICES

Le Fournisseur propose au Client le Progiciel et les Services, structurés autour de la mise à disposition du Progiciel et de la fourniture de Contenus.

La description détaillée du Progiciel et des Services auxquels souscrit le Client au titre des CGUS est présentée dans le Référentiel de Conformité.

Les fonctionnalités du Progiciel et la nature et l'étendue des Contenus peuvent être amenées à évoluer, dans le cadre de la maintenance évolutive (cf. Article 7.2.B).

4. COMMANDE

4.1 CREATION COMPTE CLIENT

1. La passation d'une commande sur le Site, réservée uniquement aux Clients personnes physiques, est soumise à la création gratuite d'un Compte Client sur le Site, et à la validation des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Services.

Les coûts liés au matériel informatique du Client (ordinateur, smartphone, tablette...) et à la connexion du Client à l'Internet, nécessaires pour accéder et utiliser le Progiciel et les Services, demeurent cependant à sa charge.

2. Au moment de la création de son Compte Client, induite par le saisie des données personnelles le concernant au sein du Formulaire de commande, le Client s'engage à fournir des informations exactes et sincères sur sa situation, ainsi qu'à procéder aux modifications nécessaires, le cas échéant, directement sur son Compte Client.

Le Fournisseur attire tout particulièrement l'attention du Client sur la nécessité pour ce dernier de lui communiquer une adresse e-mail et un numéro de téléphone qui soient valides.

3. Le Client doit avoir la capacité juridique pour pouvoir effectuer une commande sur le Site.

Le Fournisseur ne peut en aucun cas être tenu de vérifier la capacité juridique du Client.

Aussi, si un Client ne disposait pas de la capacité juridique et commandait cependant des Services sur le Site, ses responsables légaux devront assumer l'entière responsabilité de ladite commande et notamment en payer le prix.

4. Le Fournisseur se réserve la faculté discrétionnaire de refuser, ou d'invalider a posteriori l'inscription et la commande d'un Client dont les informations se révéleraient être inexactes.

5. La création d'un Compte Client implique nécessairement le choix par le Client d'un mot de passe, suivant les modalités visées dans l'Email de confirmation de commande visé sous l'Article 4.2.3, lequel mot de passe lui permet d'accéder à son Compte Client et aux Services, comprenant le Progiciel et les Contenus.

Ce mot de passe est modifiable en ligne à partir de son Compte Client.

Ce mot de passe est personnel, confidentiel et inaccessible, et le Client s'engage donc à ne pas le communiquer à des tiers.

Tout accès au Compte Client du Client, au moyen de son mot de passe, est réputé avoir été effectué par le Client.

6. Le Fournisseur ne saurait, en tout état de cause, être tenu responsable d'une utilisation frauduleuse ou anormale du mot de passe et/ou du Compte du Client, le Fournisseur se réservant le droit de suspendre temporairement l'accès au Compte du Client dans le cas où de telles utilisations seraient constatées, sans que le Client ne puisse en tirer un quelconque grief à l'encontre du Fournisseur ni prétendre à une quelconque indemnité.

4.2 PROCESSUS DE COMMANDE

1. La passation d'une commande de Services sur le Site est soumise à la fourniture par le Client, sur le Site, au sein du Formulaire de commande, des informations nécessaires au traitement de sa commande (nom, prénom, numéro de téléphone, adresses e-mail et postale, adresse de livraison). Les informations contractuelles ainsi que le détail de la commande (prix, réduction de prix éventuelles, caractéristiques des Services, mode et délais de livraison en cas d'envoi de Contenus par voie postale), font l'objet d'un récapitulatif détaillé avant la validation définitive du Formulaire de commande.

Le Client est invité à relire attentivement le détail de sa commande, et à corriger les éventuelles erreurs que celle-ci pourrait contenir avant de la valider en cliquant sur le bouton « **COMMANDER ET PAYER** ».

2. Le fait de cliquer sur le bouton « **COMMANDER ET PAYER** » au moyen du mode de paiement sélectionné, au terme du processus de commande **(i)** formalise l'agrément par le Client du contenu et des conditions de la commande, **(ii)** l'acceptation du fait que celle-ci implique une obligation de paiement, et **(iii)** vaut acceptation irrévocable des présentes CGUS.

Ce clic de validation vaut en outre consentement définitif à contracter avec le Fournisseur pour les Services sélectionnés, sous réserve de l'exercice du droit de rétractation réservé aux consommateurs, tel que visé sous l'Article 5.3.

3. Après avoir validé et payé sa commande sur le Site, le Client recevra par e-mail une facture établie à son nom et un accusé de réception du Fournisseur reprenant les éléments de celle-ci (ci-après l'« **E-mail de confirmation de Commande** »), sous réserve que l'adresse e-mail indiquée au moment de la création du Compte Client soit valide et ne contienne pas d'erreur.

L'E-mail de confirmation de Commande constituera l'acceptation par le Fournisseur de sa commande et formera ainsi le contrat de vente entre le Client et le Fournisseur.

Il contiendra tous les éléments constitutifs du contrat passé entre le Client et le Fournisseur (Services commandés, tarifs, prix, délais et lieu de livraison en cas d'envoi de Contenus par voie postale, frais d'expédition, etc. ...), ainsi qu'une copie de la version des présentes CGUS, telles que validées par le Client au moment de la validation de sa commande.

4. Le Fournisseur se réserve en outre le droit de ne pas confirmer, de suspendre ou encore d'annuler toute exécution d'une commande, quel que soit son niveau d'exécution, pour quelque raison que ce soit, tenant notamment soit à l'âge du Client, soit à un problème lié à un défaut de paiement, ou encore de fraude ou de tentative de fraude dans le cadre de l'utilisation du Site et des Services.

5. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Fournisseur ou de ses sous-traitants, dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme les preuves de communication, des commandes et des paiements intervenus entre le Client et le Fournisseur.

L'archivage des Formulaires de Commande, des Confirmations de commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1 PRIX

1. Les prix des Services sont affichés sur le Site, en Euros toutes taxes comprises (TVA au taux de 20%). Ils sont variables suivant les options de Services sélectionnées par le Client au-delà de la formule STANDARD nécessairement choisie par le Client.

2. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les Services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande du Client.

5.2 PAIEMENT

1. Les commandes sont payables exclusivement en Euros, quel que soit le pays de résidence du Client ou le pays dans lequel est située l'adresse de livraison des Contenus lorsqu'il aura souscrit à ce niveau de Services.

2. Le paiement des commandes s'effectue en ligne, sur le Site, par carte bancaire, par l'intermédiaire de la solution de paiement sécurisé STRIPE.

Le Client devra saisir le nom et le prénom du titulaire de la carte bancaire, le numéro et la date d'expiration de celle-ci, ainsi que le cryptogramme visuel (CVV) figurant au verso de la carte bancaire.

Sont acceptées les cartes bancaires suivantes : Carte Bleue, Visa, MasterCard.

Le Fournisseur garantit la sécurité et la confidentialité des données du Client relatives à sa carte bancaire.

Le paiement est en effet réalisé au moyen du système sécurisé STRIPE, qui utilise le procédé de cryptage TSL, lequel assure la fiabilité des échanges et transactions en cryptant au moment de leur saisie toutes les données personnelles indispensables pour traiter les commandes, tels qu'adresses e-mails, numéro de carte bancaire et coordonnées bancaires. Les coordonnées bancaires sont ainsi cryptées et transmises directement à STRIPE via une connexion sécurisée, sans transiter par le Site.

JARP n'a donc à aucun moment accès aux données relatives à la carte bancaire du Client.

STRIPE procédera au débit de la carte bancaire du Client à la date de la confirmation de la commande, matérialisée par l'E-mail de confirmation de commande, sous réserve de la renonciation par le Client à son droit de rétractation et à l'autorisation donnée à JARP de commencer l'exécution des Services avant l'expiration du délai de 14 jours, tel que prévu sous l'Article 5.3.3.

3. Le Client garantit au Fournisseur qu'il dispose des autorisations nécessaires pour effectuer un paiement avec la carte bancaire utilisée pour payer le montant de sa commande de Services.

Le Fournisseur se réserve le droit de demander une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité et/ou de la carte bancaire (recto uniquement) du Client pour tout paiement par carte bancaire.

Dans le cadre de la lutte contre les fraudes sur Internet, les informations relatives à la commande du Client pourront être transmises à tout tiers habilité par la loi ou désigné par le Fournisseur aux seules fins de vérification de l'identification du Client, de la validité de la commande, du mode de règlement utilisé et de la livraison envisagée.

4. Comme précisé sous l'Article 4.2.3, le Client recevra automatiquement sur son adresse e-mail une facture établie à son nom.

5.3 DROIT DE RETRACTATION

1. L'article [L.221-18 du Code de la consommation](#) prévoit que le Client personne physique n'agissant pas à titre professionnel dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la commande d'un service effectuée à distance pour exercer son droit de rétractation du contrat ainsi conclu à distance. Le Client souhaitant se rétracter devra envoyer par courrier à JARP, aux coordonnées visées sous l'Article 13.1, avant la fin de ce délai de quatorze (14) jours, le cachet de La Poste faisant foi, le formulaire de rétractation reproduit à la suite des présentes CGUS.

2. A défaut de recourir au formulaire de rétractation mis à sa disposition, le Client pourra également se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, qui devra être envoyée au Fournisseur par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de ce délai de 14 jours.

En cas de rétractation de la part du Client, JARP remboursera le Client de toutes les sommes reçues au plus tard quatorze (14) jours calendaires à compter de la réception de sa demande de rétractation, conformément aux dispositions de l'article [L.221-24 du Code de la consommation](#).

7

3. Afin d'offrir au Client un délai d'exécution des Services aussi bref que possible, et de lui permettre de débiter son parcours d'auto-bilan dans les meilleurs délais suivant sa commande, il lui est demandé, au moment de la validation de sa commande, ainsi que [l'article L.221-28 1°\) du Code de la consommation](#) le permet :

- a) D'autoriser JARP à exécuter les Services avant l'expiration du délai de rétractation,
- b) Puis, en conséquence, de renoncer au bénéfice de son droit de rétractation.

4. Dans l'hypothèse où le Client n'autoriserait pas JARP à exécuter les Services avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, le délai d'exécution des Services sera nécessairement rallongé de 14 jours, à savoir que le Client ne pourra en particulier commencer son parcours d'auto-bilan de compétences avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

5.4 REMBOURSEMENT SOUS CONDITIONS SPECIFIQUES

1. Si, dans les douze (12) mois qui suivent la date de sa commande de Services, formalisée par l'E-mail de confirmation de commande, le Client fait appel à un professionnel pour réaliser un nouveau bilan de compétences, financé en tout ou partie au moyen de son Compte Personnel de Formation (CPF), il pourra solliciter de JARP le remboursement du prix de la formule STANDARD des Services payé à

MAB.BR, à l'exclusion du prix payé par celui-ci au titre des niveaux de Services complémentaires auxquels il aura éventuellement souscrit en complément de la formule STANDARD.

2. Il devra adresser sa demande à JARP par voie postale ou par e-mail, aux coordonnées visées sous l'Article 13.1, et obligatoirement joindre à celle-ci la synthèse de son auto-bilan dûment complétée et un justificatif de prise en charge CPF du prix payé par ailleurs au professionnel chargé d'effectuer son bilan de compétence, lequel justificatif devra être nécessairement daté au sein d'une période de deux (2) ans maximum à compter de la date de la réception de l'E-mail de confirmation de sa commande initiale de Services.

6. GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

6.1 GARANTIES

1. JARP est tenu au titre des obligations mises à sa charge par le Contrat d'une obligation générale de moyens, consistant dans la mise en œuvre de toutes les diligences nécessaires à la fourniture de la Plateforme, du Progiciel et des Services.

JARP a à ce titre conçu le Progiciel et les Services de manière à proposer au Client des Services qui confèrent la meilleure pertinence aux Contenus et aux informations et documents générés dans le cadre de la réalisation de son auto-bilan de compétences, sans être cependant tenu à une obligation de résultat.

JARP n'apporte à cet égard au Client aucune garantie, expresse ou implicite, relative aux retombées professionnelles et financières pour le Client, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant de l'utilisation du Progiciel et des Services par le Client dans le cadre de la réalisation de son auto-bilan de compétences, et en particulier des suggestions de pistes d'évolutions professionnelles générées à l'issue de son auto-bilan lorsque le Client aura souscrit à ce niveau de Services. Le Client est en effet le seul responsable des décisions et orientations professionnelles et évolutions de carrières qu'il adoptera éventuellement et postérieurement à la réalisation de son auto-bilan de compétences au travers des Services.

2. Le Fournisseur garantit :

- a) La conformité de la Plateforme, du Progiciel, des Contenus et des Services au Référentiel de Conformité, pendant la durée du Contrat. La Plateforme et le Progiciel sont réputés être mis à la disposition du Client « en l'état », sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Ils correspondent à une offre technique et commerciale standard qui ne saurait répondre à tous les besoins spécifiques éventuels du Client. Il appartient donc à celui-ci de vérifier l'adéquation des fonctionnalités proposées par le Progiciel et par les Services avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires à cet égard ;
- b) Qu'il mettra en œuvre tous les moyens afin d'assurer que la Plateforme et les Progiciels seront exempts de virus, de limitations automatiques d'utilisation, de verrous logiciel ou de tout autre élément limitant la liberté d'utilisation du Client ou susceptible d'endommager le système informatique et les données du Client, ou de perturber son activité ;
- c) Qu'il ne viole pas et ne violera pas les Droits de Propriété Intellectuelle du Client et/ou de tiers, et qu'il a obtenu tous les consentements de tiers et autres autorisations éventuellement nécessaires à l'exécution de la Plateforme et du Progiciel, et que le Client pourra jouir de manière paisible de la Plateforme et du Progiciel ;
- d) Qu'il fournira la Plateforme, le Progiciel et les Services à un niveau de qualité conforme à l'état de l'art et dans le respect des lois et réglementations applicables.

2. JARP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le fonctionnement du Site et des Services dans les meilleures conditions de débit, de temps de connexion et de permanence.

Cependant, en raison de la nature même de l'Internet et des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au fonctionnement du Site et des Services, JARP ne saurait garantir le fonctionnement et la continuité de l'accès à la Plateforme, aux Services et au Progiciel, fournis en Mode SaaS, 24 H sur 24 et 7 jours sur 7

Afin d'assurer un service de qualité, JARP se réserve en outre des périodes de maintenance, de réactualisations ou d'interventions techniques, susceptibles d'entraîner une coupure d'accès au Site et aux Services. JARP s'engage cependant à limiter en nombre et en durée de telles interruptions.

Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel pour le Client des éventuelles indisponibilités de la Plateforme, des Services du Progiciel.

3. Dans tous les cas visés dans l'Article 6.1.2, les dysfonctionnements ou indisponibilités de Services qui en résulteraient ne pourront être retenues comme périodes au cours desquelles JARP ne remplit pas ses obligations, et aucune indemnité ne sera versée au Client, quel que soit le préjudice éventuellement subi par celui-ci ou par les tiers du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilités.

4. JARP s'efforce d'offrir au Client l'information la plus fiable et qualitative sur le Site et dans le cadre des Services mais ne garantit pas cependant l'exactitude, la pertinence, l'actualité et l'exhaustivité de ces informations, telles que ressortant en particulier des Contenus.

En conséquence, le Client reconnaît utiliser ces informations et Contenus sous sa responsabilité exclusive.

JARP ne saurait dans ce cas être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects, subis par le Client ou par des tiers qui trouveraient leur source dans les informations et Contenus résultant de la navigation par le Client sur le Site ainsi que de l'utilisation des Services.

5. JARP n'exerce par ailleurs aucune surveillance sur les sites reliés au Site par le biais de liens hypertexte, comprenant les publications sur les réseaux sociaux et décline toute responsabilité liée à ces sites et aux contenus qui s'y trouvent.

6.2 LIMITATION DE RESPONSABILITE

1. La responsabilité du Fournisseur, qui ne pourra être engagée que sur la base des dispositions des [articles 1231 et suivants du Code Civil](#), sera limitée aux seuls dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects, éventuellement soufferts par le Client et/ou par les tiers du fait d'éventuels manquements du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations.

En dehors des cas d'action en contrefaçon, tels que visés sous l'Article 6.2.2, toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et n'ouvre donc pas droit à réparation

2. Dans le cas particulier des revendications de tiers relatives à la Plateforme, au Progiciel et aux Contenus, notamment contre tout recours ou réclamation d'un tiers invoquant un Droit de Propriété Intellectuelle ou tout autre droit auquel la Plateforme, le Progiciel et les Contenus auraient porté atteinte, le Fournisseur s'engage, à :

(i) Payer tous dommages et intérêts et frais auxquels pourrait être condamné le Client du fait d'une telle revendication par une décision de justice ; ou

- (ii) Payer le montant de toute indemnité transactionnelle acceptée par le Client, ainsi que les éventuels frais d'avocats et de justice, sous condition que les termes financiers de la transaction soient préalablement approuvés par le Fournisseur ;
- (iii) Dans le cas où une interdiction d'utilisation de tout ou partie du Progiciel serait prononcée, ou résulterait d'une transaction entre le Fournisseur et un tiers, à ses frais et dans les meilleurs délais, à (a) obtenir le droit pour le Client de poursuivre l'utilisation de la Plateforme, du Progiciel et des Contenus ; ou à (b) remplacer les éléments litigieux par une application ou un contenus équivalent non-contesté et non-contrefaisant ; ou à (c) modifier les éléments litigieux de manière à les rendre non-contestés et non-contrefaisants ou autrement dommageables ;

Dans les cas où le Fournisseur ne peut raisonnablement modifier, remplacer ou obtenir pour le Client une licence d'utilisation sur la Plateforme, le Progiciel ou les Contenus, celui-ci pourra unilatéralement décider de mettre fin au Contrat. JARP remboursera le cas échéant au Client l'intégralité du montant TTC payé par le Client au titre du Service concerné.

7. ASSISTANCE - MAINTENANCE

7.1 ASSISTANCE

1. Pour toute information ou question concernant les offres de JARP, ou en cas de problème relatif à l'exécution et à l'utilisation du Progiciel et des Services, le service clientèle et la plateforme technique du Fournisseur sont à la disposition du Client par e-mail : support@monautobilan.fr.
2. Pour toutes questions d'ordre technique, adressées par e-mail, JARP garantit une réponse, les Jours Ouvrés uniquement, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de l'e-mail du Client, exclusivement pendant les Jours ouvrés, de 9H00 à 12H30, et de 14H00 à 18H00.

10

7.2 MAINTENANCE

A. MAINTENANCE CORRECTIVE

1. Dans le cadre des prestations de maintenance corrective, le Fournisseur s'engage à prendre en compte les Anomalies de toute nature qui affecteraient le Progiciel et/ou la Plateforme afin de les corriger, ou, à défaut, d'apporter une solution de contournement, et de restaurer la Plateforme et le Progiciel en bon état de fonctionnement.

Le Fournisseur interviendra soit de sa propre initiative, soit à la demande du Client afin d'exécuter ses prestations de maintenance corrective. Dans tous les cas, un e-mail sera envoyé au Client pour l'informer de l'intervention.

2. Le signalement d'Anomalies par le Client doit être effectué par mail à support@monautobilan.fr.

Le Fournisseur s'engage à accuser réception de la demande du Client dans un délai de quatre (4) heures, uniquement les Jours Ouvrés et seulement pendant les heures d'ouverture, de 9H00 à 12H30, et de 14H00 à 18H00.

Le Fournisseur aura la charge de qualifier les Anomalies, à savoir de déterminer s'il s'agit d'une Anomalie bloquante, majeure ou mineure.

3. La correction de l'Anomalie prendra la forme d'une correction définitive de l'Anomalie, grâce au déploiement d'une version corrigée de la Plateforme et/ou du Progiciel, ou de la correction temporaire

de l'Anomalie, par la mise en place d'une solution de contournement, en attendant le déploiement d'une version corrigée de la Plateforme et/ou du Progiciel.

4. La correction définitive (version corrigée) ou à défaut la solution de contournement de l'Anomalie sera effectuée dans [un délai maximum de :

- Deux (2) Jour(s) Ouvré(s) à compter de la demande du Client, en cas d'Anomalie bloquante,
- Trois (3) Jour(s) Ouvré(s), en cas d'Anomalie majeure,
- Dans le cadre d'une Mise à jour ultérieure en cas d'Anomalie mineure.]

OU

[Un délai raisonnable au regard du degré de gravité de l'Anomalie.]

En cas de solution de contournement déployée, la correction définitive de l'Anomalie sera fournie dans les meilleurs délais.

5. Le Fournisseur n'est pas responsable de la Maintenance corrective dans les cas suivants :

- a) Refus du Client de collaborer avec le Fournisseur dans la résolution des Anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- b) Utilisation de la Plateforme et du Progiciel de manière non conforme à leur destination, aux consignes d'utilisation (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident...) ;
- c) Modification non autorisée de la Plateforme et/ou du Progiciel par le Client ou par un tiers ;
- d) Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la Plateforme et/ou le Progiciel ;
- e) Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- f) Défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement matériel et logiciel du Client (Système d'exploitation, systèmes réseaux, autres logiciels...) ;
- g) Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- h) Travaux ou fournitures non explicitement mentionnés dans le Contrat ;
- i) Détérioration due à un cas de force majeure.

11

B. MAINTENANCE EVOLUTIVE

Pendant la durée du Contrat, le Client bénéficiera des prestations de maintenance évolutive, consistant dans l'étude, la conception et la réalisation de modifications de la Plateforme et du Progiciel visant **(i)** à faire évoluer ou à modifier leurs fonctionnalités, **(ii)** à optimiser leur utilisation, leurs performances et qualités de service, ainsi qu'à **(iii)** assurer leur fonctionnement en compatibilité avec les évolutions légales et technologiques et les versions ultérieures des systèmes d'exploitation et des navigateurs requis pour leur utilisation.

Les mises à jour de la Plateforme et du Progiciel qui résultent de ces prestations de maintenance évolutive sont décidées unilatéralement par le Fournisseur, sans aucune obligation de sa part, sauf dans les cas visés sous l'Article 7.2.B.iii ci-dessus.

Elles sont directement mises en œuvre sur la Plateforme et le Progiciel et peuvent intégrer selon les cas la correction d'Anomalies mineures et/ou l'apport d'amélioration de fonctions existantes.

Pour ce faire, le Fournisseur est amené à procéder à des interruptions de l'accès à la Plateforme et au Progiciel, en dehors des Jours et des heures ouvrables.

Le Fournisseur fera ses meilleurs efforts pour avertir préalablement le Client de ces interruptions de services, dont il s'efforce de réduire au mieux le nombre et la durée.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 PLATEFORME ET PROGICIEL

1. En raison de la diffusion de la Plateforme et du Progiciel en mode SaaS, le Fournisseur, déclarant et garantissant détenir les droits pour le faire, concède au Client, le droit d'accès et d'utilisation de la Plateforme et du Progiciel, pour la durée et le territoire définis par le Contrat, et pour une utilisation conforme aux dispositions du Contrat.

2. Cette concession de droit d'usage, personnelle au Client, non exclusive, non transférable et non cessible, comprend notamment le droit de charger, d'afficher et d'exécuter la Plateforme et le Progiciel.

3. Cette licence du droit d'usage de la Plateforme et du Progiciel, à l'exclusion de tous autres droits sur la Plateforme et le Progiciel, en particulier de propriété, est concédée exclusivement pour les besoins personnels du Client, dans le cadre de la réalisation d'un auto-bilan de compétences. Sauf stipulation contraire dans le Contrat et pour les besoins d'exécution du Contrat, le Client s'interdit dans ces conditions de mettre la Plateforme et le Progiciel à disposition de tiers, par tous moyens directs ou indirects, ou de les céder ou de le revendre à des tiers.

4. La cession de droits visée sous l'Article 8.1.3 qui précède ne concerne pas les Composants et Solutions libres préexistants qui composent en partie le Site, la Plateforme, le Progiciel et les Services, dont JARP n'est pas l'auteur et qui sont publiés sous licence libre.

Il résulte de ce qui précède, que le Site, la Plateforme, le Progiciel et les Services sont des œuvres composites au sens des dispositions de l'article [L. 113-2 du Code de la propriété intellectuelle](#).

Conformément aux dispositions de l'article [L. 113-4 du Code de la propriété intellectuelle](#), l'œuvre composite ne peut être exploitée que sous réserve du respect des conditions d'exploitation des Composants et Solutions Libres qui y sont incorporés, notamment des licences libres applicables.

En sa qualité de licencié des Composants et Solutions Libres et ne pouvant céder plus de droits qu'il n'en possède lui-même, JARP met à la disposition du Client, dans le cadre du Contrat, les Composants et Solutions Libres selon les termes et conditions des licences sous lesquelles ils sont fournis à JARP.

JARP déclare que les Composants et Solutions libres sont soumis à des licences libres qui ne sont ni contaminantes ni réciproques, et qu'en conséquence les Composants et Solutions Libres intégrés au Site, à la Plateforme, au Progiciel et aux Services sont compatibles avec l'exercice par le Client des droits qui lui sont cédés à titre non-exclusif en application de l'Article 8.1.3 qui précède.

8.2 CONTENUS

1. Tous les Contenus, tels que précisément décrits sous l'Article 1, sont nécessairement protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres Droits de propriété intellectuelle, et appartiennent à JARP ou à des tiers ayant autorisé JARP à les exploiter.

Toute reproduction et/ou représentation de quelque nature que ce soit, sans autorisation, de l'un des Contenus, est constitutive d'une contrefaçon ou encore de concurrence déloyale et fera l'objet de poursuites.

2. JARP, en sa qualité d'éditeur du Site et de fournisseur des Services, consent au Client un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur les Contenus et pour ses propres besoins, consistant uniquement dans les droits d'accès, de consultation et d'impression des Contenus, ainsi que, en cas de téléchargement des Contenus ou de réception de la part de JARP de Contenus reproduits sur support physique, de stockage et de consultation hors ligne des Contenus, sans limitation de durée et à l'exclusion de tout autre droit.

Le Client, sauf à engager sa responsabilité civile et pénale, s'engage donc à ne pas reproduire, résumer (sauf pour ses propres besoins), modifier, altérer ou rediffuser, partager, mettre à disposition de tiers, sans autorisation expresse préalable de JARP, tout ou partie des Contenus.

9. DUREE ET RESILIATION

1. Le Contrat est conclu pour une durée déterminée, à savoir pour une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la réception par le Client de l'E-mail de confirmation de commande, soit la durée maximum du parcours de l'auto-bilan de compétences objet des Services.

2. Le Contrat n'étant pas tacitement reconductible, il prendra donc automatiquement fin à compter de l'expiration de la durée de 120 jours visée ci-dessus. Dans le cas où le Client n'aurait pas terminé son parcours d'auto-bilan avant l'expiration du Contrat, et où il souhaiterait cependant bénéficier d'une durée complémentaire pour ce faire, il devra souscrire un nouveau Contrat et s'acquitter à nouveau du prix de la formule STANDARD des Services et de toute formule complémentaire des Services qu'il souhaitera.

3. Si le Contrat est conclu pour une durée déterminée, le Client demeure cependant libre de le résilier au sein de la période d'engagement contractuel de 120 jours prévue sous l'Article 9.1, sans possibilité de remboursement en tout ou partie du prix payé au titre de Services.

4. JARP se réserve pour sa part le droit de résilier sans préavis ni indemnités le Contrat en cas de manquement du Client aux obligations résultant du Contrat, ou en cas de violation par celui-ci, sans possibilité cependant de remboursement en tout ou partie du prix payé au titre de Services, ou encore du paiement par JARP d'une quelconque indemnité.

5. Dans tous les cas de résiliation du Contrat, l'accès du Client aux Services, y compris à la Plateforme, au Progiciel et aux Contenus et à son Compte Client sera automatiquement invalidé, sans que le Client ne puisse prétendre à cet égard au versement d'aucune indemnité.

5. JARP conserve la faculté de suspendre temporairement ou définitivement et sans préavis la fourniture de tout ou partie des Services en cas de Force Majeure.

10. CONFIGURATION INFORMATIQUE REQUISE

1. Le Progiciel et les Services sont destinés à fonctionner sur la configuration logicielle telle que décrite ci-après.

○ **Ordinateurs**

Navigateur	Versions
Safari	À partir de 17.0
Firefox	À partir de 103.0
Google Chrome	À partir de 119.0
Edge	À partir de 120.0

○ **Tablettes**

Navigateur	Versions
iOS (iPad)	À partir de 17.0
Android	À partir de 14

Pour une utilisation optimale pour le Client, il est préférable de mettre à jour régulièrement le navigateur.

Le fonctionnement du Progiciel et des Services est garanti exclusivement sur les configurations décrites ci-dessus.

Ces éléments de configuration seront mis à jour régulièrement et feront l'objet d'une information auprès du Client. Les prérequis techniques seront amenés à évoluer.

2. Le Fournisseur attire l'attention du Client sur le fait que le Progiciel et les Services sont accessibles uniquement par la voie d'un ordinateur ou encore d'un smartphone ou d'une tablette tactile connectés à l'Internet.

En conséquence, en cas d'événement ou de sinistre ayant pour effet d'interrompre pour le Client l'alimentation en courant électrique, et/ou l'accès aux réseaux de télécommunication, il ne pourra accéder au Progiciel et aux Services depuis ses installations informatiques.

Le Client ne sera pas fondé à agir en responsabilité à l'encontre du Fournisseur pour tous dommages résultant de l'impossibilité d'accéder au Progiciel et aux Services dans les circonstances visées sous le présent Article 10.2.

11. DONNÉES PERSONNELLES

1. JARP collecte et traite des données personnelles du Client en conformité avec les exigences légales de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

2. Les finalités, destinataires, durées de conservation et conditions dans lesquelles JARP collecte et traite les données personnelles du Client, sont précisément détaillés dans la « [Politique de gestion des données personnelles JARP](#) », telle que consultable en permanence sur le Site.

3. Le Client reconnaît et accepte en outre expressément que JARP se réserve le droit de collecter des métadonnées, à savoir des données massives non nominatives, dans le cadre du fonctionnement du Site et des Services, comprenant la Plateforme et le Progiciel, et de les exploiter, à des fins de de statistiques et/ou d'analyse qualitative ou quantitative, à titre gratuit ou onéreux.

12. FORCE MAJEURE

1. La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure telle que définie par [l'article 1218 du Code Civil](#), ou encore d'un cas fortuit ou de causes extérieures.

2. Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

3. En cas de prolongation de l'évènement au-delà d'une période d'un (1) mois, les relations contractuelles résultant du Contrat pourront être résiliées de plein droit par la plus diligente des Parties.

13. DIVERS

1. Pour toute information ou question, JARP est à la disposition du Client :

- Par e-mail à l'adresse contact@monautobilan.fr,
- Par courrier postal à l'adresse suivante :

JARP – 1257 rue des Balmes 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS

2. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de JARP et du Client.

3. Le Client peut imprimer ou enregistrer les présentes CGUS en version .pdf, à partir du fichier qui lui est adressé au sein de l'E-mail de confirmation de sa commande.

4. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles, ou lors de la mise en place de nouveaux services. Le Client sera en tout état de cause toujours dûment notifié de chaque modification des présentes, qui lui seront opposables à partir de ladite notification, sauf à ce qu'il décide de résilier le Contrat au motif de cette modification, étant rappelé qu'il ne pourra dans ce cas prétendre au versement d'une quelconque indemnité.

5. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes CGUS serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du Contrat serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conservant force obligatoire entre les parties.

6. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGS ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

14. DROIT APPLICABLE – LITIGES – MEDIATION CONSOMMATION

1. Les présentes CGS sont soumises au droit français, et seule la version en langue française fait foi en vue de leur interprétation.
2. Tout différend découlant de l'exécution ou de l'interprétation des dispositions du Contrat oblige les Parties à se rapprocher et à tenter de trouver une solution amiable à leur litige, avant de saisir la juridiction compétente.
3. LE CLIENT RECONNAIT ET ACCEPTE QUE SEULS SERONT COMPETENTS LES TRIBUNAUX FRANÇAIS, EN APPLICATION DES REGLES EDICTEES PAR LE CODE DE PROCEDURE CIVILE FRANÇAIS.
4. Conformément à l'article [L.612-1 du Code de la consommation](#), tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le Vendeur garantit au Client le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation en cas de litige et dans le cas où le Client souhaitera avoir recours à la médiation, il pourra saisir la CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation) aux coordonnées suivantes :

CNPM

27 Avenue de la Libération
42400 Saint-Chamond
[Formulaire de contact](#)
Tél. : 09 83 24 74 88

www.cnpm-mediation.org/

Article R.612-4 du Code de la Consommation

Le médiateur, en faisant connaître aux parties la solution qu'il propose, leur rappelle, par courrier simple ou par voie électronique :

- 1° *Qu'elles sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution ;*
- 2° *Que la participation à la médiation n'exclut pas la possibilité d'un recours devant une juridiction ;*
- 3° *Que la solution peut être différente de la décision qui serait rendue par un juge.*

Le médiateur précise également quels sont les effets juridiques de l'acceptation de la proposition de solution et fixe un délai d'acceptation ou de refus de celle-ci.

Version applicable au 15 Avril 2024

Annexe 1 - FORMULAIRE DE RETRACTATION

A renvoyer dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date de conclusion du Contrat, à l'adresse suivante :

JARP – 1257 rue des Balmes 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS

Je soussigné(e) Mme/M. _____, vous notifie par la présente ma rétractation du Contrat conclu avec la société JARP le __/__/20__

- Adresse :

- Date :

Signature :